



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2020

Etaient présents (23)

Daniel BUCHWALDER,
Jean-Marc ROBERT,
Maryline CHALOT,
Mathieu GAGLIARDI,
Laurence DI VANNI,
Jean FORESTI,
Catherine JACQUOT,
Nicolas PIERGUIDI,
Jean-Claude PERROT,
Madeleine MAUFFREY,
Patrick LIEGEART,
Alain KMOCH,
Christine GUEY,
Jean-Luc MIESKE,
Magali MEINIER,
Brigitte ALZINGRE,
Romuald GADET,
Clément GIRARD,
Léa LEMOINE,
Eric LANUSSE CAZALE,
Christian TOITOT,
Sergio BEE,
Sylvie WERNY.

Etaient excusés ayant donné procuration (6)

Françoise PAICHEUR a
donné procuration à Daniel
BUCHWALDER,
Gérard MANCHEC a donné
procuration à Catherine
JACQUOT,
Lysiane MABIRE a donné
procuration à Maryline
CHALOT,
Sophie MOREL a donné
procuration à Jean
FORESTI,
Denis TISSERAND a donné
procuration à Sergio BEE,
Sophie GEHIN a donné
procuration à Sylvie
WERNY.

Assistaient à la séance

Samuel BUHLER
Directeur Général des
Services
Kayhan ALDIRMAZ
Secrétariat de l'Assemblée

M. BUCHWALDER propose d'observer une minute de silence en hommage à Samuel PATY, assassiné dans le cadre de ses fonctions.

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 32

La Présidence de la séance est assurée par **M. Daniel BUCHWALDER**, Maire.

M. BUCHWALDER effectue l'appel des élus pour vérification du quorum, énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

Jean-Marc ROBERT est désigné **Secrétaire de Séance**.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :

Suite à la démission de Murielle MARMIER du Conseil Municipal, elle se voit remplacer par Monsieur Eric LANUSSE CAZALE.

QUESTION ORALE

Une question orale est annoncée.

M. TOITOT

Quelle place pour les cyclistes dans l'aménagement de la rue Viette ?

INFORMATIONS

M. BUCHWALDER rappelle que deux documents ont été déposés sur table : la délibération n°2 qui a été modifiée avec l'ajout du changement de composition de la commission bâtiments ainsi qu'un récapitulatif du Budget Supplémentaire 2020 servant à sa présentation.

Il rappelle également que le règlement d'affouage a été mis à jour suite à des modifications sur les parcelles attribuées.

Il informe de la réception par courrier électronique aux membres du Conseil Municipal des rapports 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'Eau et de l'Assainissement collectif et non collectif de Pays de Montbéliard Agglomération et des rapports 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2020

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2020.

M. TOITOT indique que ce procès-verbal ne relate pas certains propos tenus par **M. BUCHWALDER**. C'est pourquoi, il annonce que son groupe s'abstiendra.

24 VOIX POUR (DONT 5 PROCURATIONS)

5 ABSTENTIONS (MM. TOITOT, BEE, Mme WERNY + 2 PROCURATIONS)

2 - COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE - ANIMATION DE LA VILLE ET DE LA COMMISSION BATIMENTS

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 09 juin 2020 installant les commissions municipales.

Il convient de modifier la composition de la commission vie associative – animation de la ville afin de remplacer Madame Murielle MARMIER par Monsieur Eric LANUSSE CAZALE.

Composition actuelle de la commission vie associative – animation de la ville :

	RESPONSABLE	ELUS	ELUS
		MAJORITE	OPPOSITION
VIE ASSOCIATIVE – ANIMATION DE LA VILLE	MME JACQUOT	Magali MEINIER	Sylvie WERNY
		Léa LEMOINE	
		Murielle MARMIER	

Il propose de remplacer Madame Murielle MARMIER par Monsieur Eric LANUSSE CAZALE.

	RESPONSABLE	ELUS	ELUS
		MAJORITE	OPPOSITION
VIE ASSOCIATIVE – ANIMATION DE LA VILLE	MME JACQUOT	Magali MEINIER	Sylvie WERNY
		Léa LEMOINE	
		Eric LANUSSE CAZALE	

Il convient également de modifier la composition de la commission bâtiments afin de remplacer Monsieur Patrick LIEGEART par Monsieur Eric LANUSSE CAZALE.

Composition actuelle de la commission bâtiments :

	RESPONSABLE	ELUS	ELUS
		MAJORITE	OPPOSITION
BATIMENTS - PATRIMOINE - CIMETIERE	M. FORESTI	Romuald GADET	Sylvie WERNY
		Patrick LIEGEART	
		Jean-Claude PERROT	

Il propose de remplacer Monsieur Patrick LIEGEART par Monsieur Eric LANUSSE CAZALE.

	RESPONSABLE	ELUS	ELUS
		MAJORITE	OPPOSITION
BATIMENTS - PATRIMOINE - CIMETIERE	M. FORESTI	Romuald GADET	Sylvie WERNY
		Eric LANUSSE CAZALE	
		Jean-Claude PERROT	

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

3 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

M. BUCHWALDER présente ce point.

L'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit, notamment dans son alinéa premier, que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant.

Il propose le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2020.

La Commission Finances, réunie le 14 octobre 2020, a émis un avis favorable.

Intervention de M. BEE :

Ce Budget Supplémentaire 2020 est surtout marqué par les incidences positives et négatives provoquées par la Covid-19.

Les frais de fonctionnement sont en diminution de 31 000 €. Mais parmi eux, nous dénombrons plus de 89 000 € de dépenses non réalisées concernant la jeunesse, la culture, l'animation et les associations.

La Covid-19 a provoqué une dépense globale de fonctionnement de 23 000 €, comprenant les équipements nécessaires aux services ainsi que les 4 masques fournis à chaque foyer.

La baisse de 81 000 € des recettes de fonctionnement est en grande partie due :

- A la baisse de la dotation de fonctionnement chiffrée à 35 000 €*
- Aggravée par des pertes de 30 000 € concernant la restauration scolaire*
- Et de 16 000 € de contribution de parents pour la crèche.*

Ces trois points représentent à eux seuls, un manque à gagner de 81 000 €.

Donc, si l'activité culturelle a privé la commune de 40 000 € de recettes diverses, elle permet à la commune d'économiser 70 000 € en fonction des activités culturelles et sportives prises en compte.

Nous regrettons qu'un effort ne soit pas réalisé plus spécifiquement pour aider les 6 associations qui se sont déclarées en difficultés à cause de ces conditions particulières. Il s'agit là de de sauvegarder des emplois et des activités sportives ou sportives essentielles à la vie dans une commune.

Nous regrettons également que l'investissement de 60 000 € pour l'achat d'un serveur ne soit pas remis en cause par une solution de location de serveur distant dédié.

Nous confirmons ici que pour un abonnement de 110 € HT mensuel, nous pouvons louer un système performant.

D'autre part, la SEM Numérica avec Pays de Montbéliard Agglomération pourrait fournir ce service.

Cette solution libérerait la municipalité des soucis de fonctionnement, d'entretien et d'obsolescence du système informatique. Cet investissement correspond à 5 années de location d'un système toujours à jours.

Pourquoi ne pas faire le pas aujourd'hui ?

M. BUCHWALDER donne la parole à **M. BUHLER**

M. BUHLER répond que le montant de 110 € HT mensuel lui paraît faible compte tenu des besoins à couvrir. **M. BUHLER** indique qu'il fera un point avec **M. Christophe CAPELLI**, Directeur des Services Techniques.

VOTE

24 VOIX POUR (DONT 4 PROCURATIONS)

5 VOIX CONTRE (MM. TOITOT, BEE, Mme WERNY + 2 PROCURATIONS)

4 – TAXE D'AMENAGEMENT ET EXONERATION FACULTATIVE

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle la délibération du 9 novembre 2011 qui réformait les dispositions liées à la fiscalité de l'urbanisme et la délibération du 9 juin 2015 qui la complétait.

Par la délibération du 9 novembre 2011, le Conseil Municipal, avait décidé d'instaurer sur le territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 5% avec une exonération pour les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m² en application des dispositions des articles L331-9 et suivants du Code de l'urbanisme.

Par la délibération du 9 juin 2015, le Conseil Municipal avait validé l'exonération de la taxe d'aménagement « aux logements sociaux qui ne bénéficient pas de l'exonération de plein droit de la part communale et intercommunale, autrement dits les logements sociaux financés à l'aide de prêts locatifs à usage social (PLUS), de prêts locatifs sociaux (PLS) ou de prêts sociaux de location accession (PSLA) ».

Il convient de modifier le taux de la Taxe d'Aménagement actuellement fixé à **5%**, dont la moitié des recettes de l'année est reversée à Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) par convention.

Il convient désormais d'appliquer un taux de **3%** à compter du 1^{er} janvier 2021 en ne reconduisant pas la convention liant la Commune de Seloncourt à Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).

La Commission Finances, réunie le 14 octobre a émis un **avis favorable**.

M. TOITOT indique que la décision de Pays de Montbéliard Agglomération concernant cette taxe ne sera prise que le 19 novembre 2020. Il demande pourquoi la délibération est votée avant cette échéance.

M. BUCHWALDER répond que l'application de la nouvelle taxe doit s'effectuer au 1^{er} janvier 2021.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

5 - CREATION POSTE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé au Conseil Municipal de renforcer le service de police municipale en procédant au recrutement d'un nouvel agent. Dans le cadre du recrutement, il convient de créer :

- un poste de gardien-brigadier de police municipale à temps complet,
- un poste de brigadier-chef principal à temps complet

La Commission Personnel, réunie le 14 octobre 2020 a émis un **avis favorable**.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

6 - REGLEMENT DE L'AFFOUAGE - MODIFICATIONS

M. PIERGUIDI présente ce point.

Selon les articles L. 243-1 à 3 et R. 243-1 à 3 du Code Forestier, le Conseil Municipal peut accorder aux habitants de la Commune le droit de se procurer du bois en forêt communale pour la satisfaction de leur consommation rurale et domestique, sans revente des bois acquis.

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération en date du 10 décembre 2018 relative au règlement de l'affouage qui précise le mode de partage, les délais et les modalités d'exécution.

Il convient d'actualiser ce règlement et d'y apporter quelques modifications. Cf. règlement joint.

La Commission Environnement-Cadre de Vie-Forêt, réunie le 08 octobre 2020 à 18h, a émis un **avis favorable**.

M. BUCHWALDER donne la parole à **M. BUHLER**

M. BUHLER indique que les garants pourront encaisser de l'argent car ils ont été nommés régisseurs suppléants de la régie d'affouage. Un arrêté individuel les autorise à recevoir les fonds pour le compte de la commune.

M. MIESKE ajoute que l'argent encaissé se fera uniquement sous forme de chèque.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

ARRETES DU MAIRE

ARR2020-09-21-112	9	21	Arrêté portant ajout de régisseurs suppléants régie du bois
ARR2020-09-21-113	9	21	Arrêté portant délégation à un conseiller municipal pour la célébration d'un mariage
ARR2020-09-22-114	9	22	Arrêté d'alignement chemin piéton rue des Chalets et rue des Oiseaux
ARR2020-09-23-115	9	23	Arrêté de travaux 45 rue Melenne Ets CIRCET
ARR2020-09-28-116	9	28	Arrêté de circulation route par alternance de feu rue de la Côte le temps d'abattage d'arbres par Jardiflor le mardi 29 septembre 2020
ARR2020-10-08-117	10	8	Arrêté de travaux Est SERPOL 96 rue d'Audincourt nettoyage Air - Lift 15 au 16 octobre
ARR2020-10-14-118	10	14	Arrêté de travaux CIRCET rue du Général Leclerc intervention chambre France Telecom
ARR2020-10-15-119	10	15	Arrêté de travaux EIMI ELEC 8 rue des Essarts du 28 octobre pour 15 jours concernant du terrassement

DECISIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2020

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjoints en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 09 JUIN 2020 (alinéa 3)

Décisions relatives aux marchés publics passés selon une procédure adaptée (alinéa 3 de la délibération citée ci-dessus) :

Contrat/Marché		nature	avenant		titulaire mandataire	désignation du lot	adresse du titulaire ou du mandataire	date de signature	montant TTC
objet	N°		objet						
AMENAGEMENTS DE LA RUE VIETTE DEC-2020-10-07-13		TRAVAUX			SAS EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE COMTE	LOT 01 VRD AMENAGEMENTS	134 Avenue de la gare 21220 GEVREY CHAMBERTIN	07/10/2020	449 032,34 €
AMENAGEMENTS DE LA RUE VIETTE DEC-2020-10-07-14		TRAVAUX			SAS ETPE	LOT 02 ECLAIRAGE PUBLIC	10 Rue de Neusetz 68440 STEINBRUNN LE HAUT	07/10/2020	35 851,68 €
AMENAGEMENTS DE LA RUE VIETTE DEC-2020-10-07-15		TRAVAUX			PARIZOT LUC	LOT 04 SERRURERIE	26 Rue Manet Z.I. BECHAMPS 25230 SELONCOURT	07/10/2020	14 976,00 €
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE VIETTE - AVENANT A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DEC-2020-10-12-16		PRESTATIONS INTELLECTUELLES	20-25	Extension de périmètre entre les n°16 et 22	SYDED		33 Rue Clément Marot 25000 BESANCON	09/10/2020	20 450,00 €

QUESTION ORALE

1) Quelle place pour les cyclistes dans l'aménagement de la rue Viette ?

M. TOITOT évoque le chapitre « voirie » du programme des élections municipales de la liste Seloncourt avenir. Il cite une phrase de ce chapitre : « *nous serons particulièrement attentifs à la sécurité des cyclistes et l'accès au collège par voie douce* ».

Il dit que dans la mesure où aucun espace spécifique n'est prévu dans la rue Viette, il n'est pas possible de compter sur la prudence des automobilistes pour assurer leur sécurité. Il demande si les enfants habitant rue des Combes, empruntant la rue Viette pour se rendre au collège, seraient en sécurité ? Il précise qu'il est toujours possible de matérialiser des pistes cyclables comme l'impose la loi LOM qui rend obligatoire la prise en compte de tous les modes de déplacements lors de toute rénovation, particulièrement sur les itinéraires d'accès aux écoles.

M. ROBERT répond que dans la rue Viette, il n'y a pas beaucoup d'espace physique pour réaliser ce genre de pistes cyclables. **M. ROBERT** propose à **M. TOITOT** de discuter de ce point lors de la Commission voirie.

M. BEE indique que le fait de matérialiser sur la chaussée une bande cyclable peut avoir un impact psychologique sur les automobilistes.

M. ROBERT réitère qu'il sera possible d'en discuter en Commission Voirie.

M. BUCHWALDER informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra **mercredi 16 décembre 2020 à 18H30, salle de la restauration scolaire Marcel Levin.**

Fin de séance à 19h15.

Le Secrétaire de Séance

Jean-Marc ROBERT